

Président de la Commission :

Serge ANDRIEU
25 rue des Saintes Marie
84200 CARPENTRAS

Membres : ANDRIEU serge - BAGOUSSE Georges - CALIGARIS Christian – CARRARA Frédéric – DEGIOVANNI Jean Luc – GIRAUDO Jean Marc - LEDIG Florent -MASCHIO TRAVERSA Myriam - MICHEL Éric - MOUTON Jean

Règlement du Championnat de Ligue
de Provence d'Enduro 2023

Le Championnat de Ligue de Provence d'Enduro se déroulera à partir du **12 mars 2023** et en conformité au règlement FFM 2023. Il est ouvert à tous les pilotes de nationalité française, toutes cylindrées confondues, licence Inter, NCO et NJ3C en catégorie 50cc. Le championnat 2023 comportera des épreuves d'enduro et d'enduro sprint.

1 – TITRES :

Les **cinq premiers du championnat** seront titrés dans la catégorie Elite 1 au scratch :

- **Elite** : la catégorie Elite est composée des Pilotes Elite 2022 ayant marqué des points au scratch élite
Les pilotes hors liste, souhaitant rouler en Elite pour le championnat de ligue pourront en faire la demande par mail à la commission d'enduro AVANT LE 1 MARS 2023.
- **Ligue 1** : E 1 – E 2 – E 3 (pilotes licenciés NCO)

NB :

E 1 = de 100 cc à 125 cc 2T et de 175 cc à 250 cc 4T

E 2 = de 126 cc à 250 cc 2T et de 290 cc à 450 cc 4T

E 3 = de 290 cc à 500 cc 2T et de 475 cc à 650 cc 4T

- **Vétérans** : + de 37 Ans au 01/01/2023 (Nota : classement scratch)
- **Vétérans II** : + de 47 Ans au 01/01/2023 (Nota : classement scratch)
- **50 cc** / 14 ans révolus, moins de 19 Ans au 01/01/2023
- **Féminines**
- **Espoirs** : moins de 19 Ans au 01/01/2023 (**pilotes Ligue 1 E1 / Attention 125 2 TPS**)
- **Motos Loisirs** : pilotes avec une licence NCO, moto éligible family ou moto ancienne liste en annexe (**1 Tour de moins que les ligue 1**)
- **Ligue 2** : Trophée (pilotes licenciés NCO (**1 Tour de moins que les ligue 1**))
- **Ligue 3** : licences à la journée (**1 Tour de moins que les ligue 1**) classement jour

Les Vétérans, Vétérans II, les Féminines, les 50 cc, les Espoirs feront partie de la Catégorie Ligue 1.

A titre dérogatoire, seront admis à rouler des pilotes licenciés « 1 épreuve » en catégorie 50cc et Féminines (classés seulement à la journée).

ATTENTION :

Le classement sera établi sur la totalité, chaque jour étant considéré comme une manche.

Pour classer une catégorie au Championnat de Ligue, le nombre de participants doit être au moins de 3 au départ de l'épreuve.

Les premiers points marqués déterminent la catégorie de classement pour la saison.

2 – CLASSEMENTS :

Le barème des points attribués par jour d'épreuve est le suivant :

par catégorie : 20.17.15.13.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1. du premier au quinzième.

Les pilotes ne pourront concourir et être titrés que dans une seule catégorie.

Les pilotes extérieurs à la ligue ne marqueront pas de point.

NOTA : En fin d'année, les 9 premiers de la catégorie Ligue 1 Scratch établie par la ligue monteront en élite (sauf les vétérans qui devront en faire la demande).

Les pilotes Elite n'ayant pas marqué de point au scratch pendant la saison 2023 descendront automatiquement en Ligue 1.

3 – ENGAGEMENTS :

Les droits d'engagements sont fixés à 70 € pour 1 Jour, 140 € pour deux jours.

Dans le cas d'une épreuve sur 2 jours, les pilotes pourront s'engager pour une seule journée ;

ATTENTION

Engagement en ligne **OBLIGATOIRE** sur le site Internet : www.ffm.engage-sports.com

Pour les 2 épreuves d'enduro sprint engagement sur le site www.motott.fr

(au pilote de s'assurer que l'inscription est bien validée)

Priorité : Les pilotes participants en Elite, Ligue 1, 50 cc, les vétérans et les féminines seront engagés en priorité sur les épreuves organisées par la Ligue de Provence.

L'attribution d'un numéro à l'année ne vaut pas engagement pour les épreuves.

Les engagements seront majorés de 20% à partir du mardi précédent l'épreuve.

Clôture sur le site engage, le jeudi soir précédent l'épreuve.

Les pilotes Elite et Ligue 1 ont la possibilité de s'engager à l'année à partir de l'épreuve de Cabasse et de bénéficier ainsi d'un même numéro pour toute la saison.

Les numéros de course seront attribués comme suit.

Les plaques de course et les numéros devront être de couleur et dimension homologuées.

ELITE :

- E 1 (Plaques de couleur blanc, numéro noir)
- E 2 (Plaques de couleur rouge, numéro blanc)
- E 3 (Plaques de couleur jaune, numéro noir)

• LIGUE 1 :

- E 1 de 100 à 199 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)
- E 2 de 200 à 299 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)
- E 3 de 300 à 399 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)

• 50 cc : de 500 à 520 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)

• Féminines : de 540 à 549 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)

• Vétérans et Vétérans II : de 550 à 699 (Plaques de couleur verte, numéro blanc)

• LIGUE 2 (Trophée) : de 700 à 799 (Plaques de couleur noir, numéro blanc)

• LIGUE 3 (Licence Journée) : de 800 à 899 (Plaques de couleur noir, numéro blanc)

• MOTO LOISIRS : de 900 et plus (Plaques de couleur noir, numéro blanc)

4 - VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES :

4.1 - Vérifications administratives :

Aux vérifications, les pilotes doivent fournir les pièces administratives suivantes :

- La confirmation de l'engagement
- Permis de Conduire ou permis AM et carte d'identité pour les 50 cc.

ATTENTION :

- Attestation d'Assurance originale de la moto **AU NOM DU TITULAIRE DE LA CARTE GRISE.**
 - Dans le cas d'une attestation d'assurance type garage ne précisant pas le numéro d'immatriculation, celle-ci devra être accompagnée d'un document émanant de l'assureur certifiant que la machine est bien assurée pour l'utilisateur désigné.
 - En cas de prêt de la machine, l'attestation d'assurance doit comporter le nom du titulaire de la carte grise ; cette assurance devra couvrir l'utilisation de la moto par un tiers. Une attestation indiquant cette couverture devra être fournie.
- Carte grise du motocycle – Procès-Verbal de réception établi par le service des mines (pour les réceptions à titre isolé)

Les W garage et cartes grises provisoires ne sont pas autorisés. Les motos devront répondre à la législation française en termes d'immatriculation et plus particulièrement à la validation des cartes grises étrangères (délai de 3 mois à compter de la 1^{ère} date de mise en circulation).

- Licence FFM 2023.

Tout licencié à la journée (licence 1 épreuve) devra fournir un certificat médical de moins d'un an ainsi qu'une pièce d'identité.

LA LICENCE « 1 MANIFESTATION » EST TELECHARGEABLE SUR LE SITE www.ffmoto.org

4.2 - Vérifications techniques :

Au contrôle technique, les motos devront être en conformité avec le règlement du Championnat de France (Plaque d'immatriculation, les garde-boues arrière plats style Cross sont interdits, carter de chaîne, mousse de guidon, normes phoniques nationales)

Les pneus type FIM sont obligatoires à l'avant et à l'arrière.

Les motos et les équipements pilotes doivent être conformes au règlement FFM et au Code de la Route (feux de croisement en état). Les feux de croisement sont obligatoires durant toute l'épreuve.

Nota : l'engagement ne sera pas remboursé si la moto ne satisfait pas au contrôle Technique.

Seuls les casques norme ECE 22/05 et ECE 22/06 seront autorisés. Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués.

Conformément au règlement national, les caméras sont interdites au guidon et sur le plastron.

Pour des raisons de droit à l'image, le club se réserve le droit d'interdire les caméras.

Le contrôle du bon fonctionnement de l'éclairage aura lieu au cours des vérifications techniques.

Nota : En cas de non fonctionnement au moment du départ, le concurrent sera arrêté après les 20 mètres et devra remettre en état son éclairage avant de repartir.

Le Directeur de Course pourra refuser le départ en cas de non-conformité du pilote et /ou de sa machine.

L'utilisation d'un tapis environnemental ainsi qu'un extincteur de classe B de minimum 2 kg est obligatoire par pilote à l'endroit où l'organisateur autorise l'assistance et le ravitaillement en carburant.

L'utilisation des « tear off » (écrans jetables) est interdite.

Attention en parc fermé, les motos devront être équipées d'un système antivol individualisé. Les motos non attachées seront refusées au départ.

5 - DEPART :

L'ordre de départ des différentes épreuves (hors coupe de France d'enduro et **enduro sprint** et épreuves hors territoire LMRP) sera :

1^{ère} épreuve (Annot 1):

Elite (en fonction des numéros donc du scratch de l'année précédente)
Ligue 1 / E1 (en fonction des numéros attribués) (y compris les Espoirs)
Ligue 1 / E2
Ligue 1 / E3
50cc, Féminines, Ligue 1 / Vétérans et Super Vétérans
Ligue 2 (NCO 1 seul Tour)
Ligue 3 (licence 1 manifestation 1 seul Tour)

2^{ème} épreuve (Annot 2) :

Elite (en fonction des numéros donc du scratch de l'année précédente)
Ligue 1 / E2
Ligue 1 / E3
50cc, Féminines, Ligue 1 / Vétérans et Super Vétérans
Ligue 1 / E1 (en fonction des numéros attribués) (y compris les Espoirs)
Ligue 2 (NCO 1 seul Tour)
Ligue 3 (licence 1 manifestation 1 seul Tour)

3^{ème} épreuve (St Christol d'Albion) :

Elite (en fonction des numéros donc du scratch de l'année précédente)
Ligue 1 / E3
50cc, Féminines, Ligue 1 / Vétérans et Super Vétérans
Ligue 1 / E1 (en fonction des numéros attribués) (y compris les Espoirs)
Ligue 1 / E2
Ligue 2 (NCO 1 seul Tour)
Ligue 3 (licence 1 manifestation 1 seul Tour)

4^{ème} épreuve :

Elite (en fonction des numéros donc du scratch de l'année précédente)
50cc, Féminines, Ligue 1 Vétérans et Super Vétérans
Ligue 1 / E1 (en fonction des numéros attribués) (y compris les Espoirs)
Ligue 1 / E2
Ligue 1 / E3
Ligue 2 (NCO 1 seul Tour)
Ligue 3 (licence 1 manifestation 1 seul Tour)

5^{ème} épreuve :

Identique à l'épreuve 1
Ainsi de suite.

6 - RECLAMATIONS :

Les réclamations doivent être déposées dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats et remises au Directeur de Course accompagnées d'un chèque de 75 € (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives au Classement). Cette somme sera remboursée si la réclamation s'avère justifiée.

S'il s'agit d'un démontage moteur la caution est de 75 € pour un moteur 2 Temps et de 150 € pour un moteur 4 Temps. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou sera attribuée au pilote qui aura démonté sa machine si la conformité est avérée.

LISTE DES PILOTES ELITE

SANCHEZ Tony	11
THERIC Neels	2
AUTUORI Stephane	3
AUBERY Anthony	4
ANTHOUARD Fabien	5
COTTON Rudy	6
AUTUORI Sebastien	7
TRAVERSA Bernard	8
COLOMBAN Jullien	9
TOSELLO Philippe	10
CHAUVIN Brice	12
BRES Rocco	13
DELFINO Jorys	14
POUSSEL Alexis	15
VIEDMA VERDU Raphael	16
BERNARD Kévin	40

Motos Loisirs Eligibles :

AJP : 125PR4, 125PR3, 200PR4, 200PR3, 250PR5.

Aprilia : 125 RX, 125 RXV.

Beta : RR 125, Alp 125, Alp 200, Alp 400.

BMW : F 650, G 650 X.

CH Racing : WXE 125.

Cagiva : 125 K7, 125 W8, 350 TE, 500 TE.

CCM : 404 Enduro.

Derbi : 125DRD, 125 Senta, 125 Terra

Fantic : 125 RC, 200 RC

Gas-Gas : 125 Halley, 125 Pampera, 200 Hobby, 250 Pampera, 320 Pampera, 400 Pampera, 450 Pampera.

Honda : 125 CRM, 125 MTX, 125 XLR, 125 XR, 200 CRM, 200 XLR, 200 MTX, 200 XR, 250 CRM, 250 XLR, 250XR, 350XLR, 350XR, 400XR, 500XLR, 500XR, 600XLR, 600XR, 650XR.

HM : 125CRE, 125CRE-F, 230 CRF

Husqvarna : 125TE, 125 WRE, 410 TE-E, 610 TE-E, 630TE

Kawasaki : 125 KDX, 125KLX, 125KMX, 200KMX, 200KDX, 250KDX, 250KLX-R, 300KLX-R, 600KLR, 650KLX-R.

KTM : 125EXE, 125 LC2, 400 LC4, 600 LC4, 640 Adventure, 690 Enduro.

Rieju : 125 Marathon, 125 Tango, 250 Tango.

Scorpa : 125T-Ride, 250 T-Ride.

Sherco : 125 City Corp, 125 Enduro.

Suzuki : 125 DR, 125 TSR, 200DR, 200 TSR, 250 DR, 350DR, 400DR-SE, 400DR-ze, 600DR, 650DR

Yamaha : 125 DTR, 125WR-R, 125XT, 200DTR, 200WR, 225TT, 250

Tricker, 250TT, 250TTR, 250WR-R, 250XT, 350TT, 350XT, 600TT, 600XT, 660XTZ,

Anciennes : toutes les motos jusqu'à 1996 inclus

REGLEMENT PARTICULIER

ENDURO SPRINT

Article 1

Le Moto Club qui organise un Enduro Sprint et enduro Family est ouvert aux licenciés F.F.M. 2023, manifestation de type Enduro Sprint à destination des motocycles.

Article 2

Déroulement

Samedi de 14h00 à 18h, vérification administrative et technique et reconnaissance autorisée uniquement à pied (non obligatoire), retrait des transpondeurs.

Dimanche à partir de 9h course, départ par numéro, il n'y aura pas de contrôle le dimanche, remise des prix à 17h. Les pilotes devront impérativement se présenter au départ à l'heure prévue (l'information sera donnée sur un tableau d'affichage).

Article 3

Engagement à partir de 12 ans

L'engagement est fixé à **70€**. La date limite d'engagement est fixée au lundi précédent l'épreuve. Le nombre maximum de concurrents est de 190 pilotes. L'épreuve est organisée conformément au code sportif, les concurrents s'engagent à respecter le règlement. Sont admis à participer les pilotes possédant une licence FFM compétition 2022 et devront être titulaire d'un permis de conduire ou d'un CASM. Les Numéros de course seront attribués au choix de l'organisateur.

Article 4

Catégorie

MOTO ENDURO défini par la carte grise et la présence d'un pneu enduro FIM à la roue arrière.

Elite 1 et 2 EI, E2, E3 liste définie par la LMRP et la FFM et Féminine

EI, E2, E3, vétéran liste sur licence Nationale et licence à la journée.

Les normes de bruit et de sécurité correspondantes aux règlements enduro, si différent, remplacement en catégorie 2.

MOTO CROSS pneu libre

85 cm³, MX1, MX2, vétéran et féminine

Norme de bruit et sécurité correspondant aux règlements Moto Cross

Motos anciennes

Moins de 126 cm³

de 126 cm³ à 250cm³ et plus

Enduro Family

2 pilotes catégorie (1, 2 ou 3) ayant un lien de parenté entre eux (exemple : père et fils, frère et sœur, etc.) le classement se fera au total des résultats des 2 pilotes.

NB: si une catégorie ne compte pas 3 participants, les pilotes (1 ou 2) seront rattachés à la catégorie la plus proche (décision de l'organisateur).

Article 5

Le parcours d'environ 20 km à 30 km comportera 2 spéciales banderolées différentes à parcourir 3 fois chacune dans le temps de course de 6 heures maximum dans l'ordre 1 et ensuite 2.

Un carton de pointage sera donné à chaque pilote au départ, ou sera pointé l'heure de départ (et 1

CP par tour).

L'arrivée pourra être anticipée à la volonté du pilote sans pénalité (il n'y aura pas de parc fermé d'arrivée et s'il y a dépassement du temps de course, les pénalités du règlement enduro seront appliquées.)

Le classement s'établi par le total des 6 temps des spéciales (donc cumulés) et éventuellement des pénalités de retard d'arrivée.

Les élites effectueront la SP6 en dernier après une neutralisation de 15 mn. La perte du carton est éliminatoire.

Article 6

Il sera établi sur le domaine défini par des banderoles un paddock, tout déplacement à l'intérieur se fera à vitesse réduite, tout concurrent qui ne respectera pas la discipline du parc entraînera sa mise hors course avec sanction.

Un extincteur et tapis de sol sont obligatoires, l'emplacement est défini par l'organisateur qui ne pourra être tenu responsable en cas de vol, détérioration ou autre préjudice dans l'enceinte ou sur le circuit.

Des prés grilles seront placées à l'entrée des spéciales.

Article 7

Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu pour quelque raison que ce soit, l'organisateur ne pourrait être tenu responsable et de ce fait, les concurrents ne pourraient réclamer une indemnité.